



Aide-mémoire pour les responsables de projet

# Régions-Énergie

Grâce au programme Région-Énergie, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) encourage les activités intercommunales réalisées dans le cadre du programme « SuisseEnergie pour les communes » et respectant l'orientation de la Stratégie énergétique 2050 et de l'Accord de Paris sur le climat. Le recours aux énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique sont planifiés et subventionnés de manière ciblée à l'échelle régionale. Le programme est destiné aussi bien aux espaces ruraux qu'urbains.

## En bref

- La participation est ouverte aux villes et communes au sein d'un réseau intercommunal existant ainsi qu'aux associations et organisations dans lesquelles les villes et les communes sont directement impliquées, qui souhaitent mettre en œuvre des projets spécifiques.
- Les Régions-Énergie reçoivent entre 30 000 et 50 000 francs pour un à trois projets de mise en œuvre dans le domaine des champs d'action prioritaires de SuisseEnergie, mais au maximum 40 % des coûts totaux.
- Les projets relevant des thèmes clés « zéro net | énergie hivernale » ou « micromobilité » sont particulièrement bienvenus.
- La date limite de soumission est le 30 juin 2025. Les Régions-Énergie sélectionnées pourront mettre en œuvre leurs projets entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et octobre 2027.

Cet aide-mémoire détermine les conditions-cadres du programme de soutien Région-Énergie et explique les bases formelles de la demande.

## Conditions de participation

Le programme de soutien s'adresse aux :

- Villes et communes **membres d'un réseau intercommunal existant**, composé de minimum 3 communes/villes et formant en principe une entité géographique cohérente. Les exceptions doivent être justifiées.
- Associations et organisations dans lesquelles les villes et les communes sont directement impliquées (p. ex. parcs naturels, associations régionales, etc.).
- Associations ou organisations intercommunales qui ont jusqu'à trois idées de projets de mise en œuvre pour concrétiser, par des mesures, leurs objectifs en matière de politique énergétique et climatique.

## Objectifs du programme

Le programme de soutien Région-Énergie 2025 s'adresse aux villes et aux communes membres d'un réseau intercommunal qui mettent en œuvre des projets allant dans le sens de la Stratégie énergétique 2050. Parmi les champs d'action prioritaires de la stratégie de SuisseEnergie pouvant être choisis, on trouve :

- Efficacité énergétique des bâtiments
- Énergies renouvelables
- Mobilité
- Processus industriels et services

Dans le cadre du cycle de soutien de projets 2026-2027, SuisseEnergie a défini deux **thèmes clés**. Les projets relevant des thèmes clés « **zéro net | énergie hivernale** » ou « **micromobilité** » sont particulièrement bienvenus. Des informations plus détaillées relatives à ces thèmes sont décrites en annexe.

## Prestations de soutien du programme

Soutien financier des projets pour 2026 et 2027 à hauteur de **CHF 30 000.– min.** à **CHF 50 000.– max.**, mais **limité à 40 %** des coûts totaux du projet.

## Conditions de soumission

### 1. Exigences institutionnelles pour les Régions-Énergie

#### Exigences minimales pour le financement

- Périmètre de la région cohérent du point de vue géographique. Les exceptions doivent être justifiées.
- Engagement en faveur d'une collaboration entre les villes et communes membres du réseau intercommunal dans le domaine de l'énergie (p. ex. convention de collaboration [Lettre d'engagement] dans le domaine de l'énergie, statuts, répertoire des villes et communes regroupées au sein de l'organisme responsable, procès-verbal de décisions de l'assemblée des délégués ou du comité, etc.)
- Base financière de l'institution intercommunale garantie (preuve apportée, par ex. par le budget de la Région-Énergie).
- Pour les projets de mobilité, il est nécessaire d'indiquer en plus une personne compétente dans ce domaine.
- **Facultatif** : bilan énergétique actuel (ne remontant pas à plus de 5 ans) sur l'ensemble du périmètre de l'organisme responsable du projet, ainsi qu'une charte qui en découle avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs (si non disponible, voir les projets soumis).

### 2. Exigences pour les projets

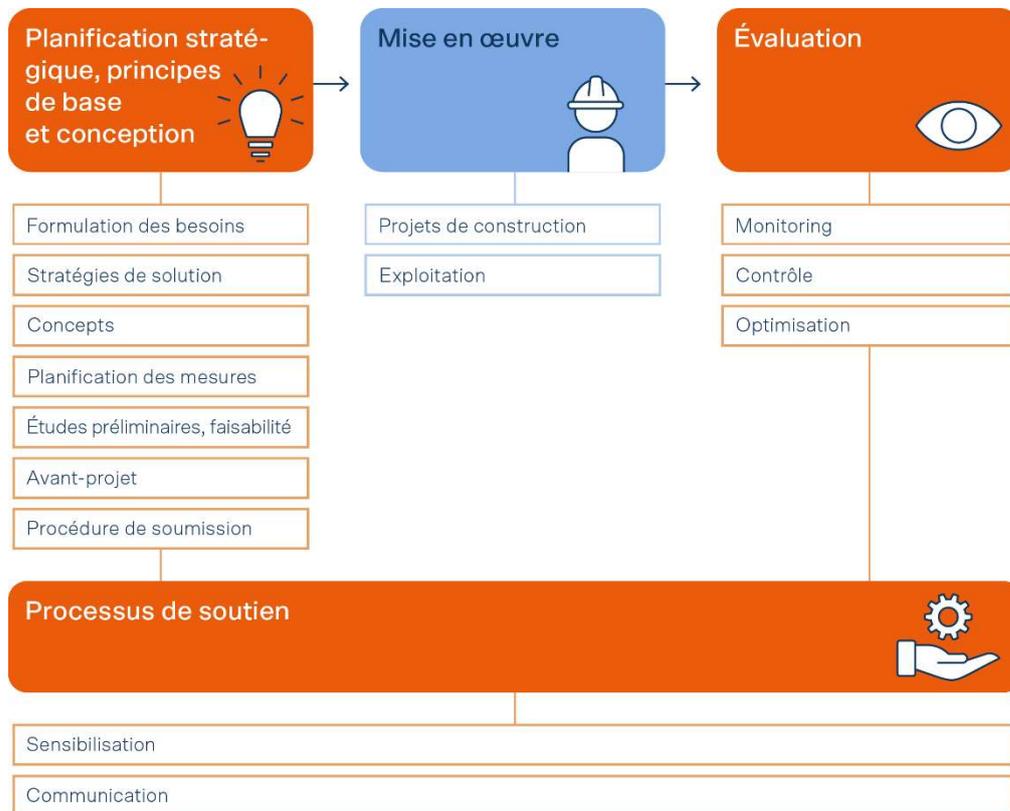
#### Exigences minimales

- Au niveau du contenu, les projets se concentrent sur des mesures dans les domaines de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et des énergies renouvelables, de la mobilité, des processus industriels et des services.
- Les coûts connus ou prévisibles du projet, y compris les offres ou les cahiers des charges pour les appels d'offres, doivent être budgétisés de façon claire dans les documents de la demande. Les coûts internes des responsables du projet peuvent être pris en compte.
- Au moment de la soumission de la demande, le financement des coûts du projet restants – au moins 60 % – doit être assuré par l'organisme responsable de manière complète et vérifiable.

#### Projets pouvant donner droit à une subvention

Les phases de projet pouvant donner droit à une subvention (en orange) concernent l'élaboration de principes de base, de concepts, d'études préliminaires et d'études de faisabilité relatives à des projets dans le domaine du bâtiment, de la mobilité et des infrastructures, ainsi que les services de monitoring et d'optimisation. Les mesures de communication et de sensibilisation accompagnant les projets peuvent aussi

donner droit à une subvention. Les investissements dans les infrastructures et l'exploitation de celles-ci ne peuvent pas être subventionnés (en bleu).



→ Vous trouverez des exemples de projets possibles dans l'annexe et sur notre site web dans la [base de données des projets](#).

### Projets ne pouvant pas donner droit à une subvention

- Projets qui pourraient aussi être réalisés sans le soutien de la Confédération.
- Projets qui bénéficient déjà d'un soutien spécifique de l'OFEN, de SuisseEnergie pour les communes ou d'autres offices fédéraux (double financement).
- Projets qui se recoupent avec d'autres offres de la Confédération/des cantons ou avec des programmes soutenus par la Confédération/les cantons (p. ex. Programme Bâtiments, RPC, programmes de recherche de l'OFEN, programme Modèles de mobilité durable dans les communes [MOMODU], Monamo, KliK, objets soutenus par le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons [ModEnHa] en vigueur).
- Projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre ou lancées (début du projet antérieur à la décision d'adjudication).

- Projets exigés dans le cadre des législations cantonales (par ex. bilans énergétiques obligatoires).
- Investissements pour des infrastructures (bâtiments, remplacement d'appareils, éclairage public, infrastructure de recharge, etc.) ainsi que nouvelles acquisitions de véhicules.
- Études de faisabilité dans le domaine du chauffage à distance (planification et dimensionnement du réseau de chauffage à distance, planification de la desserte, conception technique du réseau).
- Projets qui se limitent exclusivement aux domaines suivants :
  - Licences de logiciels ou développements d'applications dans le domaine informatique.
  - Mesures de communication et de sensibilisation.

Pour des considérations individuelles nécessitant des éclaircissements, prenez contact avec la hotline (voir dernière page).

## Critères d'évaluation

### **Au niveau institutionnel**

- Degré d'organisation de la Région-Énergie.
- Couverture de la Région-Énergie par le périmètre d'action des projets (entité géographique).

### **Au niveau du projet**

- Étendue et qualité des effets prévisibles du projet envisagé, en particulier en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction du CO<sub>2</sub>.
- Qualité du contenu du projet et des descriptions du projet.

## Formalités pour le dépôt de la demande

**Veillez soumettre le projet dans les délais impartis en complétant le formulaire de demande électronique de manière exhaustive, avec les annexes et la signature.**

Le formulaire contient des indications sur la saisie de la demande. Toutes les questions dépassant ce cadre seront abordées lors du webinaire du 18 mars 2025. En outre, notre hotline est à votre disposition pour toute question individuelle.

**Les consignes suivantes s'appliquent lors du dépôt des documents de la demande :**

- La demande déposée doit être complète (annexes comprises) et peut être rédigée en allemand, en français ou en italien.
- Les demandes transmises hors délai ou incomplètes ne seront pas prises en compte.
- Les villes et communes doivent être membres d'un réseau intercommunal existant, composé de minimum 3 villes ou communes et former une entité géographique cohérente. Les exceptions doivent être justifiées.

### **Aperçu des documents et justificatifs requis**

- Budget du projet signé (modèle Excel)
- Documents de soumission signés (impression du formulaire de demande)
- Budget de la Région-Énergie pour les années 2026/2027
- Confirmation formelle de la collaboration pour les années 2026/2027
- Bilan énergétique et charte (facultatif)
- Justificatif cantonal nécessaire pour les projets dans le domaine du « chauffage à bois »

### **Modalités d'attribution**

- Un jury spécialisé décide de l'acceptation des demandes.
- Jusqu'à 25 Régions-Énergie seront soutenues par période de programme.
- Au maximum **1 à 3 projets** seront soutenus par Région-Énergie.
- Il s'agit d'un concours. SuisseEnergie choisit, parmi les soumissions 2025, les projets répondant le mieux aux critères d'évaluation.
- SuisseEnergie se réserve le droit de diminuer le montant des subventions demandées ou de ne pas subventionner un projet de mise en œuvre.
- Dans les quatre mois suivant l'échéance pour la soumission, les requérants reçoivent une décision écrite sur un éventuel soutien.
- Il n'existe aucun droit à un soutien.
- Tout recours juridique est exclu

## Calendrier

Début des soumissions	1 <sup>er</sup> mars 2025
Webinaire sur les programmes de soutien	18 mars 2025
Échanges d'expériences au niveau régional (ERFA)	
Tessin	1 <sup>er</sup> avril 2025
Suisse alémanique	3 avril 2025
Suisse romande	8 avril 2025
Questions-réponses en ligne sur la demande de financement	17 juin 2025
Fin des soumissions	30 juin 2025
Retour de l'OFEN sur la décision de subventionnement	31 octobre 2025
Début du projet	1 <sup>er</sup> janvier 2026
Soumission du rapport intermédiaire et facture	31 octobre 2026
Fin du projet, soumission du rapport final et facture	31 octobre 2027

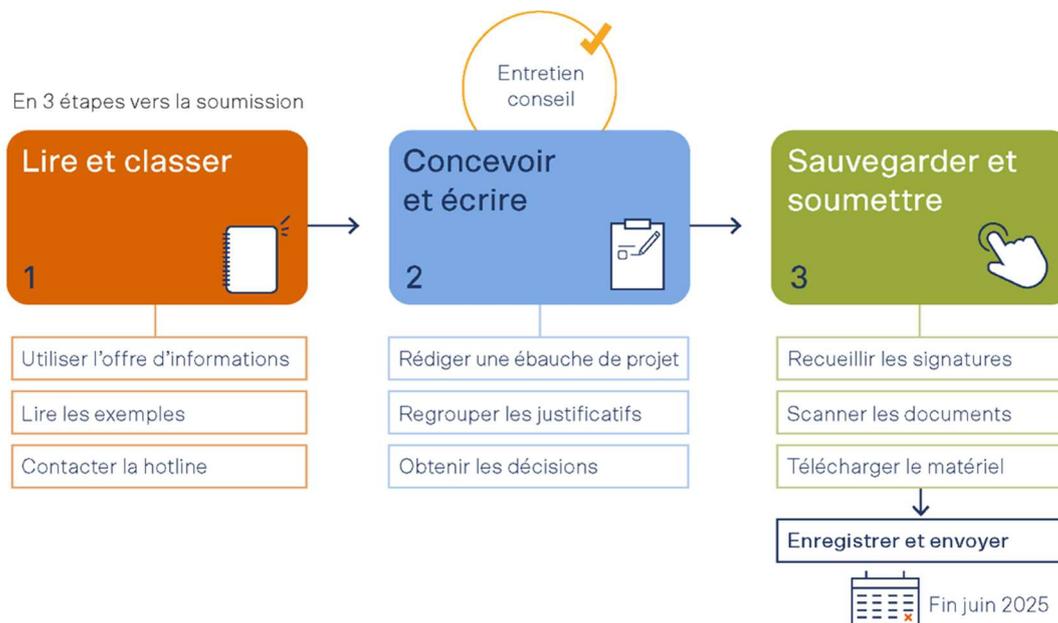
Veillez noter que les projets doivent être terminés et les factures correspondantes présentées avant les dates indiquées. Tout paiement de subvention pour lequel les documents complets ne sont pas disponibles au cours de l'année civile concernée ne peut plus être pris en considération et devient irrévocablement caduc. Il n'est pas possible de prolonger les délais.

## Questions

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à la hotline  
SuisseEnergie : 0848 444 444

## Annexes

### Dépôt d'une demande



### Thèmes clés 2025

Les projets des thèmes clés « zéro net | énergie hivernale » et « micromobilité » sont traités en priorité dans le cadre du soutien 2025. Les conditions de soumission indiquées aux pages 2 et 3 s'appliquent.

#### **Focus « zéro net | énergie hivernale »**

L'optimisation énergétique hivernale est décisive pour la réalisation des objectifs « zéro net » de la Suisse. En raison de l'augmentation saisonnière des besoins d'énergie en hiver, il est important à la fois de réduire ces besoins de manière générale et de les couvrir autant que possible par des énergies renouvelables. Ce qui contribue largement à la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie énergétique 2050. Afin de réaliser des progrès significatifs vers l'objectif de zéro émission nette, les besoins énergétiques restants doivent être couverts de manière aussi neutre que possible en termes de CO<sub>2</sub> et avec de l'électricité renouvelable sur l'ensemble du territoire. Les technologies et les installations de production devraient être développées et déployées de manière ciblée pour être parfaitement adaptées à la production d'électricité en hiver. Les accumulateurs de chaleur saisonniers, qui stockent la chaleur renouvelable en été et la restituent en hiver, peuvent également contribuer à lisser les pics de demande.

L'optimisation de l'énergie hivernale permet de réduire la dépendance vis-à-vis des importations et de renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

Afin de contribuer de manière significative à l'objectif national de zéro émission nette, les régions sont encouragées à soumettre des projets sur ce thème clé dans le cadre du programme de soutien 2025. Les projets soutenus seront ceux qui contribuent à

l'optimisation de l'énergie en hiver et donc à la réalisation de l'objectif de zéro émission nette dans la région concernée. Vous trouverez des exemples de projets ci-dessous.

**A) Production d'électricité en hiver :** développement de concepts visant à augmenter la production d'électricité en hiver sur le territoire de la région :

- Études de faisabilité et analyses de potentiel pour les installations éoliennes et autres technologies produisant de l'électricité à partir d'énergies renouvelables, notamment en hiver.
- Analyses de potentiel et de faisabilité pour la commercialisation de l'électricité produite localement en hiver, qui peut être achetée par des fournisseurs d'énergie régionaux à des producteurs (éoliens) locaux et intégrée dans l'approvisionnement de base. Cela permet à la région de profiter de la production locale d'électricité tout en augmentant l'acceptation des installations de production par les habitants.
- Études de faisabilité pour l'optimisation de l'orientation des installations photovoltaïques existantes et nouvelles en fonction d'une position basse du soleil, c'est-à-dire avec un angle d'inclinaison plus élevé, vers la verticale, particulièrement sur les façades.
- Études de faisabilité et/ou développement de mesures visant à réduire le temps d'enneigement sur les toits équipés d'installations photovoltaïques.

**B) Réduction des besoins d'énergie en hiver :** développement de concepts visant à réduire les besoins énergétiques pendant les mois de décembre à mars :

- Analyses de potentiel et études de faisabilité pour le remplacement des chauffages électriques.
- Analyses de potentiel, études de faisabilité et développement de mesures d'optimisation pour la réduction des besoins énergétiques en hiver (p. ex. concepts de rénovation, études d'optimisation, etc.).

**C) Stockage saisonnier de la chaleur :** développement de concepts de stockage de la chaleur excédentaire en été pour une utilisation en hiver :

- Analyses de potentiel et études de faisabilité pour le stockage de la chaleur estivale excédentaire jusqu'en hiver (notamment par la régénération de sondes géothermiques, les accumulateurs thermiques ou autres).

### **Focus « micromobilité »**

Compte tenu de la part importante des transports dans les émissions de CO<sub>2</sub>, le champ d'action de la mobilité est au cœur des préoccupations de SuisseEnergie. Outre l'électrification des véhicules, le développement de mesures basées sur une stratégie<sup>1</sup> pour le transfert du trafic vers des modes de transport plus efficaces sur le plan énergétique est un facteur déterminant pour la décarbonation du système de transport.

---

<sup>1</sup> La stratégie consiste à : éviter, transférer, relier et gérer durablement le trafic.

Les régions jouent un rôle important dans le développement d'une mobilité efficace sur le plan énergétique, c'est pourquoi le thème clé « micromobilité » a été choisi dans le cadre du programme de soutien 2025. Cette catégorie comprend aussi bien les véhicules sans moteur électrique, notamment les **vélos**, que les véhicules avec moteur électrique, tels que les **S-Pedelecs**, les **vélos-cargos**, les **trottinettes électriques ou non**, etc.

Les projets soutenus dans le cadre du programme de soutien sont ceux qui contribuent à renforcer, à promouvoir et à augmenter l'utilisation, dans la région, de véhicules dont le poids ne dépasse pas 450 kg, qui fonctionnent à l'énergie musculaire ou électrique et dont la vitesse maximale ne dépasse pas 45 km/h, et ce en ce qui concerne :

- l'utilisation privée et le partage (sharing) de ces véhicules par la population et/ou
- la logistique<sup>2</sup> d'une région.

Vous trouverez des exemples de projets potentiels ci-dessous.

**A) Analyse de la situation actuelle, des besoins potentiels et/ou d'une stratégie d'action :** les régions analysent l'utilisation / la demande actuelle et/ou future et/ou le potentiel dans le domaine du partage ou de la logistique. Elles définissent des objectifs et des orientations stratégiques avec des mesures détaillées.

- Analyse des besoins et des exigences en matière de « micromobilité partagée » dans une région.
- Développement et mise en œuvre de concepts de mesure pour le trafic associé à la micromobilité / la collecte et l'analyse de données liées à la micromobilité.
- Développement et mise en œuvre de mesures et de concepts pour promouvoir les déplacements liés à la micromobilité dans les bâtiments et sites existants ou à construire (dans le secteur public, dans les entreprises ou dans les écoles).
- Études sur la mise en œuvre de réglementations possibles pour l'utilisation ou le déploiement éventuel de la micromobilité dans une région donnée.
- Études relatives au potentiel / à l'introduction / à l'utilisation de ces véhicules pour la logistique d'une région.

**B) Planification et faisabilité :** une étude de planification et/ou de faisabilité analyse la manière de procéder et ce qui est nécessaire pour une mise en œuvre réussie.

La micromobilité peut également utiliser les pistes cyclables et les chaussées (trafic mixte). D'où l'importance d'analyser l'infrastructure cyclable ou des chaussées existantes. L'étude de planification et/ou de faisabilité permet de définir les bases et les mesures de mise en œuvre concrètes pour un concept de micromobilité. L'étude de planification ou de faisabilité permet de déterminer les potentiels ou les conditions et les exigences pour l'infrastructure de recharge et les offres de partage de véhicules des bâtiments communaux. Le soutien financier est limité à l'étude et ne comprend

---

<sup>2</sup> Par ce terme, on entend la logistique urbaine, qui comprend toutes les activités liées à la livraison et à la distribution de marchandises dans les grands centres de population, afin d'assurer les activités commerciales et le développement économique du cœur de la ville.

pas les investissements pour des infrastructure (voir p. 3, projets pouvant donner droit à une subvention).

- Analyse et réflexion sur l'infrastructure existante (adéquation, améliorations possibles, conflits éventuels liés au partage).
- Analyse des points faibles et développement de plans d'action avec des améliorations possibles de l'infrastructure cyclable (par ex. combler les lacunes du réseau, sécuriser les carrefours dangereux, etc.) dans le périmètre d'influence de la région.
- Développement de bases de planification (plans partiels / de référence, plans de réseau, etc.) et de plans directeurs pour l'utilisation / la promotion de la micromobilité.
- Étude des infrastructures nécessaires au niveau de la logistique d'une ville.
- Étude des infrastructures nécessaires au niveau de la mobilité partagée.

**C) Information et conseil :** les Régions-Énergie mettent en place des mesures de communication accompagnant la mise en œuvre du projet afin d'informer, de sensibiliser et de mobiliser la population ou certains groupes cibles spécifiques sur la mobilité efficace sur le plan énergétique.

- Planification et réalisation de campagnes de promotion de la mobilité efficace sur le plan énergétique (p. ex. le vélo).
- Développement et mise en œuvre d'applications mobiles (apps) pour la mise en œuvre de la micromobilité.

Remarque : les prestations qui ne sont pas soutenues dans le cadre des projets d'agglomération (p. ex. mesures de communication et de sensibilisation supplémentaires) peuvent être soutenues dans le cadre du programme de soutien.

## **Exemples de projets pouvant donner droit à une subvention (liste non exhaustive)**

Outre les thèmes clés, il est aussi possible de soumettre des projets en rapport avec les champs d'action prioritaires de SuisseEnergie (voir Objectifs du programme, p. 2). Pour vous guider, vous trouverez ci-dessous des exemples de projets qui vous donneront une idée du type de projets recherché. Vous trouverez d'autres idées de projets dans la base de données des projets sur [local-energy.swiss](https://local-energy.swiss).

Pour toute considération individuelle nécessitant une clarification, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

### **Offres d'optimisation énergétique pour les tiers**

- « Boussole du développement durable » pour les PME.
- Utilisation du Building Information Modeling (BIM) pour l'assainissement d'infrastructures avec des potentiels d'économie d'énergie.
- Mise en place de plateformes pour l'information et le conseil ainsi que de possibilités de soutien pour différents groupes d'utilisateurs dans le domaine de l'énergie.
- Modèles de participation pour les installations de production d'énergies renouvelables.

### **Optimisation de l'infrastructure énergétique communale**

- Évaluation et mise en œuvre de centrales hydroélectriques sur eau potable.
- Gestion optimisée du réseau de canalisations.
- Mise en place de réseaux de capteurs dans le domaine de l'énergie et de l'environnement pour les commandes et la surveillance.
- Concepts et projets pilotes dans le domaine du stockage local de l'énergie (chaleur, électricité, froid).
- Utilisations du Smart Metering (compteurs intelligents).
- Optimisation de l'exploitation existante (utilisation de commandes automatisées avec l'IA).

### **Autres projets de mobilité**

- Élaboration d'une stratégie de planification de la mobilité durable dans la région.
- Analyses et concepts pour l'encouragement de la mobilité douce, offres de partage (sharing), promotion du vélo.
- Planification de nouvelles places de « Park & bike ».
- Réalisation d'une étude de faisabilité sur la couverture des surfaces de parking par des installations photovoltaïques.

## Planification énergétique, thermique et plan climat

- Analyses de l'état énergétique de bâtiments ou quartiers et identification des potentiels et des mesures d'optimisation énergétique.
- Planification d'assainissements énergétiques des bâtiments communaux (p. ex. bâtiments administratifs, bâtiments d'enseignement) avec établissement d'un CECB Plus (certificat énergétique cantonal des bâtiments avec rapport de conseil) ou d'une analyse de bâtiment pour les catégories de bâtiments sans CECB Plus.
- Développement de tableaux de bord pour la saisie et l'analyse automatisées des données énergétiques des bâtiments, comme base pour l'optimisation énergétique de l'exploitation.
- Concepts de monitoring énergétique dans le domaine du bâtiment.
- Développement ou adaptation de bases stratégiques en matière d'énergie et de climat.
- Développement de mesures de planification énergétique et de mise en œuvre participatives.
- Coopération avec les écoles (p. ex. aire de jeux axée sur les énergies).
- Concepts dans le domaine de l'encouragement et de l'utilisation de regroupements dans le cadre de la consommation propre (RCP) et de communautés énergétiques locales (CEL) en relation avec la production d'électricité renouvelable.
- Établissement d'un plan d'investissement des biens immobiliers communaux axé sur l'énergie et le CO<sub>2</sub>.
- Analyses du potentiel et de l'utilisation des sources d'énergie locales (il faut au moins tenir compte des potentiels de synergie dans les systèmes de chauffage et de refroidissement, de l'utilisation de la chaleur et du froid à partir des eaux usées, eaux souterraines, eaux des lacs et des rivières ainsi que des rejets thermiques provenant par exemple de processus industriels).

**Remarque :** les « études de faisabilité dans le domaine du chauffage à distance » ne donnent pas droit à une subvention. Veuillez vérifier les possibilités de soutien dans vos cantons. Sont donc exclus les projets suivants :

- Planification et dimensionnement d'un réseau de chaleur à distance.
- Planification du développement, par exemple pour définir l'ordre de desserte des différents quartiers.
- Conception de réseaux techniques, par exemple faisabilité du tracé.

## Outils et liens utiles

Vous trouverez ci-dessous des liens utiles menant à des informations et des outils pour vous aider à soumettre votre projet.

- **Projets subventionnés** : inspirez-vous des projets que d'autres ont mis en œuvre grâce aux subventions du programme.
- **Newsletter** : découvrez les dernières nouveautés sur le programme de soutien de SuisseÉnergie et recevez des conseils pour améliorer l'efficacité énergétique dans votre région.
- **Webinaire sur le programme de soutien** : découvrez comment soumettre correctement votre projet. Le webinaire et la présentation vous permettent de connaître toutes les étapes importantes.
  - o Webinaire du 18 mars 2025 (programme de soutien 2025)
  - o Questions-réponses en ligne le 17 juin 2025
- **Boussole des subventions** : donne un aperçu des programmes de soutien actuellement disponibles. Cette aide à la décision interactive vous aide à choisir et à classer les instruments d'encouragement.
- **Guide « Collaboration intercommunale »** : ce guide aborde les avantages d'une collaboration intercommunale, le processus de développement d'une Région-Énergie et les différentes structures organisationnelles. En outre, il présente les possibilités de financement ainsi que quelques exemples.
- **L'innovation dans l'administration publique** : les villes et les communes sont appelées à faire progresser leurs processus de manière innovante. Arguments et conseils pour une approche proactive de l'innovation dans l'administration.
- **Bibliothèque « Planification des réseaux thermiques »** : contient un ensemble d'outils, d'approches et d'ouvrages bien établis facilitant la planification des réseaux thermiques.
- **Le succès passe par la mise en réseau** : fournit des arguments pour expliquer pourquoi et avec quelles méthodes la participation est un gage de succès.
- **Principes directeurs pour une Société à 2000 watts** : guide de référence permettant de faire les premiers pas en tenant compte des objectifs nationaux et internationaux en matière d'énergie et de climat. La standardisation méthodologique permet une approche structurée.

## Budget du projet

Budget pour le projet Programme de soutien  
Région-Énergie 2025

<b>Région-Énergie:</b>	Veuillez remplir ici			
<b>Projet 1:</b>	Veuillez remplir ici			
<b>Dépenses (y c. TVA.)</b>				
Prestations de l'organisme responsable du projet				
<b>Type</b>	<b>Description</b>	<b>Temps (h)</b>	<b>Tarife horaire<sup>1)</sup> (CHF)</b>	<b>Coûts (CHF)</b>
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
Jetons de présence aux séances				
<b>Type</b>	<b>Description</b>	<b>Nombre de séances * personne<sup>2)</sup></b>	<b>Jetons de présence</b>	<b>Coûts (CHF)</b>
			120.00	-
			120.00	-
			120.00	-
<b>Total des dépenses internes</b>				-
Prestations de tiers achetées (Veuillez n'indiquer ici que les coûts imputables selon la fiche d'information)				
<b>Entreprise</b>	<b>Brève description (joindre les offres)<sup>3)</sup></b>			<b>Coûts (CHF)</b>
<b>Total des prestations de tiers</b>				-
<b>Total des dépenses (CHF)</b>				-
<sup>1)</sup> Tenir compte des taux horaires fixés conformément à la fiche d'information. Administration 90 CHF, expertise technique 133 CHF, direction de projet 156 CHF <sup>2)</sup> Multiplication des séances & des personnes (p. ex. : 3 séances avec 5 personnes. 15 entrées) <sup>3)</sup> Les petits mandats jusqu'à une somme totale de CHF 5 000 peuvent être indiqués de façon succincte.				

Budget pour le projet Programme de soutien  
Région-Énergie 2025

<b>Financement</b>				
Prestations propres de la commune & des partenaires de projet (Gains sans flux monétaire)				
<b>Prestataire de services</b>	<b>Description</b>			<b>Montant (CHF)</b>
Commune Modèle				
Partenaire de projet potentiel				
<b>Total des gains internes à l'administration</b>				-
Gains sans flux monétaire (tiers, économie, privés etc.)				
<b>Prestataire de services</b>	<b>Description</b>			<b>Montant (CHF)</b>
Entreprise Modèle				
<b>Total des gains sans flux monétaire</b>				-
Gains avec flux monétaire				
<b>Type</b>	<b>Description</b>			<b>Montant (CHF)</b>
Contribution SuisseEnergie				
Contributions du/des canton(s)				
Autre fonds (p. ex. sponsoring)				
<b>Total des gains avec flux monétaire</b>				-
<b>Total des gains (CHF)</b>				-

Veillez noter :

- Pour chaque projet soumis, il faut joindre un budget de projet individuel et complet.
- Le financement de 60 % des coûts du projet par l'organisme responsable doit être assuré de manière complète et vérifiable au moment de la soumission de la demande.
- Toutes les mesures datant d'avant le début du projet (01.01.2026) doivent être retirées du budget du projet.
- Les coûts internes des responsables du projet peuvent être pris en compte. Les taux horaires suivants sont acceptés : pour l'administration CHF 90.–, pour l'expertise technique CHF 133.– et pour la direction de projet CHF 156.–.
- Pour les mandats de tiers, les offres obtenues doivent, en principe, être jointes. Au minimum, un cahier des charges provisoire du mandat, les tarifs horaires appliqués et la somme totale doivent être clairement spécifiés.